

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 23 avril 2013

La gestion et l'usage de l'eau en agriculture

Déclaration du groupe de l'agriculture

L'accès à l'eau est un facteur de production essentiel, pour les cultures comme pour les animaux. Relever le défi alimentaire exige d'améliorer notre maîtrise de l'eau alors que la ressource est de plus en plus fragilisée par les incertitudes sur les précipitations, les épisodes de sécheresse plus nombreux. Le changement climatique met en exergue la nécessité d'anticipation.

Pour notre groupe, la question de l'eau est donc fondamentale et détermine la qualité et la quantité de la production agricole. L'enjeu est à la fois celui de la sécurité alimentaire et celui de la compétitivité de notre secteur avec, à la clé, le maintien des activités et des emplois sur l'ensemble de nos territoires de métropole et d'outre-mer.

Pour produire plus et mieux, la profession agricole s'est engagée, depuis maintenant plusieurs décennies, à concilier production agricole et gestion des usages de l'eau. Car l'objectif de tout agriculteur est bien de produire en préservant son environnement et les ressources naturelles.

Des exemples, nous en avons beaucoup ! En voici quelques-uns : amélioration de la qualité de l'eau dans les zones sensibles, 65 % des agriculteurs formés en 3 ans au bon usage des phytosanitaires (Certiphyto), 2 000 fermes DEPHY travaillant « à livre ouvert » sur leurs raisonnements et usages des phytosanitaires, modes de stockage et d'irrigation dynamiques et respectueux des ressources naturelles, régulièrement contrôlés par les autorités compétentes.

Toutes ces solutions innovantes et exigeantes, la profession agricole les met en place en fonction des réalités locales, sans angélisme et avec lucidité et détermination.

Ces efforts, ces enjeux, auraient mérité plus de développement, plus de considération. Nous regrettons que ce ne soit pas l'angle choisi par Mme la rapporteure dont nous saluons la force de travail. Les modifications apportées suite à nos demandes pour équilibrer l'avis sont minimes et maintiennent des propositions idéalistes, partielles, détachées des préoccupations économiques qui pèsent autant sur les agriculteurs que sur les consommateurs et les salariés.

Cet avis est un plaidoyer en faveur d'un modèle agricole particulier, privilégiant les productions biologiques, à bas intrants et de proximité. L'intérêt de ces pratiques n'est pas contestable. Ce qui l'est, c'est de laisser penser qu'elles peuvent répondre à toutes les préoccupations de notre société et à l'accès des plus démunis à une alimentation saine et de qualité ; c'est de passer sous silence la diversité de l'agriculture française comme la dynamique du secteur, constitué de 500 000 exploitations agricoles, de plus de 10 000 PME agroalimentaires, générant - avec les entreprises de services - 3,5 millions d'emplois (13 % de la population active) essentiels pour l'équilibre des zones rurales.

Cet avis laisse penser que l'eau est polluée partout en France par les agriculteurs. Il y a des zones sensibles, au contexte très particulier. Sur ces zones sensibles, des actions sont engagées, des résultats sont obtenus. Il est regrettable de généraliser des problèmes qui ne concernent qu'une part minime du territoire et il est totalement disproportionné et inadapté de vouloir imposer de nouvelles contraintes et de nouvelles taxes.

Préconiser la réduction drastique des productions animales dans les zones d'élevage à forte densité, en refusant les aspects positifs de la méthanisation pourtant promue par un plan gouvernemental ambitieux, c'est condamner l'avenir de nombreux agriculteurs, de nombreux salariés et de leurs familles.

Nous regrettons que cet avis soit un prétexte pour aborder d'autres thématiques sans lien direct avec le sujet : le plan écoantibio, la Politique agricole commune ou encore la mondialisation des marchés.

Nous désapprouvons les mesures proposées qui créent de nouvelles contraintes techniques et charges financières qui compromettent l'équilibre déjà fragile de bon nombre d'exploitations agricoles, soumises à une concurrence implacable sur l'ensemble des marchés.

Nous ne pouvons pas accepter que le CESE impose trois nouvelles taxes aux agriculteurs. Car c'est bien ce que propose l'avis avec la création d'une taxe sur les engrais, une taxe majorée sur les phytosanitaires, ainsi que sur les prélèvements d'eau.

L'avis préconise également des contraintes supplémentaires et quasi insurmontables sur le stockage et l'irrigation. Tout le contraire du choc de simplification annoncé !

Comment ne pas admettre la nécessité et l'urgence d'accroître la disponibilité en eau nécessaire à l'usage des populations et à l'irrigation des cultures dans un contexte de changement climatique avéré ? L'hiver 2012-2013 nous l'a rappelé sans détour avec une pluviométrie trois fois plus élevée que la normale depuis le mois d'octobre. Comment ne pas comprendre qu'il est vital pour un éleveur de vouloir sécuriser les fourrages destinés à nourrir ses animaux ? Nous voulons rappeler avec force que l'irrigation est la première assurance climatique de l'agriculteur, qu'elle protège son revenu et lutte ainsi contre la déprise agricole en favorisant l'installation de jeunes agriculteurs.

Cet avis, s'il devait être adopté, ne sera pas compris par la très grande majorité des agriculteurs parce qu'il occulte la pertinence et la modernité de nombreux modèles diversifiés, connectés à leur milieu et à leur environnement.

En conscience, le groupe de l'agriculture ne peut soutenir ce texte et a voté contre, au nom d'une option de croissance durable, en phase avec le redressement productif auquel nous voulons contribuer plus encore, plus et mieux.

**Intervention de M. Claude Roustan,
Président de la FNPF et rattaché
administrativement au groupe de
l'agriculture**

Monsieur le Président,

Monsieur le Président de la Section Agriculture,

Madame la rapporteur,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les semaines passées sur la question de la gestion et l'usage de l'eau en agriculture ont été l'occasion pour chacun des membres de notre assemblée d'exposer sa conception de l'évolution de l'activité agricole, face aux défis que sont l'atteinte du bon état des eaux fixé par la directive-cadre sur l'eau, et la gestion concertée de la ressource dans un contexte de changement climatique.

Au préalable je souhaite saluer la qualité du travail réalisé par Madame le rapporteur mais également la qualité des échanges auxquels nous nous sommes livrés sur un thème complexe et important.

Pour la Fédération Nationale de la Pêche en France et la Protection du Milieu Aquatique, il a paru important d'intervenir sur plusieurs points.

Premièrement, la politique de l'eau est fondée sur le principe de la gestion équilibrée. Cette dernière implique que l'eau doit satisfaire prioritairement, tant par sa qualité que sa quantité, certains impératifs : l'alimentation en eau potable, la santé et la sécurité publique.

Ce n'est qu'une fois ces besoins élémentaires mais essentiels satisfaits, que, **dans le respect des milieux aquatiques**, il peut être pourvu aux besoins des différents usages.

En tous cas, ces milieux aquatiques ne doivent pas constituer une variable d'ajustement mais plutôt un point de convergence des intérêts des différents co-usagers. On ne peut les modifier, les remembrer et solliciter à chaque étape de nos progrès sans avoir tout d'abord mis en œuvre un certain nombre de solutions destinées à garantir cet équilibre. **L'eau est un patrimoine commun, qu'il convient de gérer en bon père de famille.**

En particulier, le développement des retenues de substitution doit faire l'objet d'une véritable concertation avec les autres usagers, ainsi que d'une gestion commune et responsable. En tout état de cause, leur création est déjà possible, moyennant le respect des procédures : ce sont près de 600 demandes de création de retenues de substitution ou collinaires qui sont

instruites chaque année. Concrètement, les fédérations de pêche contribuent parfois à certaines réalisations exemplaires ou témoignent des effets de certaines. Nous n'avons sur ce point pas d'approche dogmatique même si selon nous, l'eau ne se crée pas.

Deuxièmement, il faut donc, avant de conclure à la nécessité d'irriguer plus, s'interroger : Comment éviter de compromettre les équilibres fragiles et déjà lourdement éprouvés des milieux aquatiques ? Penchons-nous au préalable sur les solutions disponibles. Il convient notamment de recenser les stockages existants et d'optimiser leur gestion ; il faudra ensuite que soient mis en place des organismes chargés de les gérer collectivement en responsabilité.

Sur ce point l'avis qui nous est proposé est équilibré : il reconnaît les besoins et la place essentielle de l'agriculture. Sans fustiger l'activité, le CESE explore, et c'est son rôle, différentes pistes visant à accompagner la demande en eau de manière durable, en priorité par la gestion et la prévention. Il identifie également des zones sur lesquelles des efforts particuliers devront être faits : les zones de répartition des eaux, les cours d'eau en tête de bassin ou les zones humides.

Pour finir, je voudrais attirer l'attention sur les principes fondateurs de la politique de l'eau en France : « le principe de l'eau finance l'eau » « le principe pollueur payeur » « le principe de prévention » « le principe de récupération des coûts » « les principes de solidarité, d'équité et d'efficacité des fonds de la politique de l'eau ».

De nombreux rapports ont déjà mis en lumière les brèches qui ont affecté ces principes.

A ce titre, notre rapport ne pouvait les ignorer car l'enjeu est tout simplement la **pérennité de notre politique de l'eau, bénéfique pour tous**.

Les préconisations du rapport, globalement équilibrées et empreintes de réalisme, constituent une réponse à cet enjeu.

En conclusion, je dirais que l'avis comporte quelques points sur lesquels nous aurions souhaité plus de précisions. Toutefois, il nous semble en l'état acceptable, et en l'occurrence nous le voterons.